

Régie de l'Énergie

R-4127-2020

Demande d'Hydro-Québec relative aux mesures  
de soutien au développement des serres

## **PRÉSENTATION DU ROÉÉ**

**Jean-Pierre Finet, analyste**

**Le 3 novembre 2020**

# ENJEUX PRINCIPAUX

- COMMENTAIRES EN LIEN AVEC RAPPORT D'EXPERTISE
- LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- LA PERSPECTIVE TEMPORELLE DE L'OFFRE TARIFAIRE
- MODULATION DE L'OFFRE TARIFAIRE
  - SERRES EXISTANTES
  - NOUVELLES SERRES
- MODIFICATIONS AU PROGRAMME SOLUTIONS EFFICACES
- LA PORTÉE DE L'OFFRE

# COMMENTAIRES EN LIEN AVEC LE RAPPORT D'EXPERTISE

- La proposition tarifaire d'Hydro-Québec et les objectifs du Décret 2020-1570
  1. **Améliorer l'autonomie alimentaire et le développement de la production en serre**
    - Effet limité
      - Vise surtout les petites et moyennes serres (25% de la superficie)
  2. **Réduire les émissions de GES**
    - Effet limité et non-quantifié
      - OÉA supérieur au prix du gaz naturel
    - Potentiel de réduction en aval
      - Transport/agriculture et marchés de proximité

# COMMENTAIRES EN LIEN AVEC LE RAPPORT D'EXPERTISE

- La proposition tarifaire d'Hydro-Québec et les objectifs du Décret 2020-1570 (SUITE)
  3. Soutenir la relance économique en favorisant le développement de nouveaux projets de serre
    - Effet nul pour les grandes serres
    - Effet marginal pour les petites serres, mais plus significatif pour les moyennes serres
  
- **Recommandation du ROÉÉ : Quantifier les réductions de GES et en faire rapport annuellement**

# COMMENTAIRES EN LIEN AVEC LE RAPPORT D'EXPERTISE

- **Déploiement du réseau triphasé**
  - Ne représente que 40 % du réseau de distribution
  - Enjeu qui dépasse le cadre strict de la question tarifaire, mais qui a un impact direct sur la réponse aux préoccupations du Décret 2020-1570
  - Les investissements budgétés de 15 M\$ du gouvernement dans le développement du réseau triphasé sont une bonne nouvelle, quoiqu'insuffisants.
- **Recommandation du ROÉÉ: Demander à Hydro-Québec de présenter l'état d'avancement du réseau triphasé par région économique en suivi des effets du nouveau tarif**

# LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

- **L'électrification efficace des installations**
  - Selon Hydro-Québec, le client est le seul responsable de l'efficacité énergétique de ses installations.
  - Selon le ROÉÉ, la Politique énergétique du Québec et l'article 5 de la LRÉ exigent qu'Hydro-Québec favorise l'électrification efficace des usages.
- **Recommandation du ROÉÉ: Approbation de la proposition tarifaire conditionnellement à la mise en place et la bonification de mesures qui favorisent l'efficacité énergétique des serres.**

# LA PERSPECTIVE TEMPORELLE DE L'OFFRE TARIFAIRE

- ▶ Le tarif proposé est associé à l'existence de surplus temporaires
  - ▶ Les surplus devraient disparaître en 2026 selon les plus récentes données du Plan d'approvisionnement 2020-2029.
- ▶ **Recommandation du ROÉÉ : Demander à Hydro-Québec de communiquer les perspectives de hausse de l'OÉA à relativement court terme afin que l'industrie puisse réduire son risque en augmentant son efficacité énergétique lors de la conversion des systèmes de chauffage**

# MODULATION DE L'OFFRE TARIFAIRE

- Conditions tarifaires proposées indistinctement pour les nouvelles serres et les serres existantes
- Importance que le rabais tarifaire ne vienne pas compenser l'inefficacité énergétique endémique au secteur serricole : Ne pas permettre à de nouvelles serres inefficaces d'accéder à un tarif préférentiel
- Les conditions tarifaires devraient être adaptées en fonction des spécificités propres aux serres existantes et aux nouvelles serres.
- **1) Serres existantes**
  - **Proposition du ROEEÉ** : Accroître l'aide financière à l'efficacité énergétique en contrepartie d'un tarif plus élevé ou moduler le tarif en fonction des technologies de chauffage utilisées
  - **Démonstration d'un exemple à coût neutre avec des critères concrets** :
    - Doubler l'aide financière de l'offre simplifiée du programme Solutions efficaces à l'achat d'une thermopompe
    - Application d'un tarif majoré pendant 5 ans pour refléter le signal de long terme en énergie
    - Frais de chauffage **3 fois moins élevés** pour le participant



# MODULATION DE L'OFFRE TARIFAIRE

## ➔ 2) Nouvelles serres

- ➔ Il est préférable et moins coûteux de mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique au stade de la construction d'une nouvelle serre, plutôt que lors d'une rénovation.
- ➔ Le recouvrement des nouvelles serres devrait rencontrer des critères de performances minimaux raisonnables
- ➔ **Recommandation du ROÉÉ bonifiée: Exiger un recouvrement de polyéthylène double IR, de polycarbonate triple aux murs ou pour les serres de verre, des écrans thermiques doubles au toit et des écrans thermiques simples aux murs, en tant que condition pour l'adhésion au rabais tarifaire des nouvelles serres**

# MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME SOLUTIONS EFFICACES

- Les modifications à l'offre simplifiée ne visent pas à répondre spécifiquement aux besoins des serres
- Volet « sur mesure » : inadapté pour les petites et moyennes serres
  - S'adresse surtout aux projets complexes
- Potentiel d'économie d'énergie et de puissance
  - Enveloppe thermique (écrans thermiques)
- **Recommandation du ROEE : Intégrer l'installation d'écrans thermiques à l'offre simplifiée**

# LA PORTÉE DE L'OFFRE

- **L'entreposage en milieu réfrigéré**
  - Sur le plan énergétique, l'entreposage serait davantage souhaitable qu'une production hivernale.
  - Il s'agirait d'un moyen efficace d'assurer l'autonomie alimentaire.
  
- **Recommandation du ROEEÉ (n°8): Étudier la possibilité d'ajouter les entrepôts frigorifiques pour la production maraîchère aux entreprises serricoles admissibles au rabais tarifaire.**

# POSITION CONCURRENTIELLE

La combinaison **Tarif OÉA/Thermopompe** offre le meilleur rapport coût par kWh thermique.

**Graphique A**  
Position concurrentielle \$/kWh

